Formu	ıle	37
(Règle	40	(7))

C.S.	nº				

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre	
	Demandeur/Pétitionnaire
et	
	Défendeur/Intimé
ORDRE DE DÉLIVRER UNI À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE	
DEVANT LA JUGE EN CHEF) LE JUGE/ LA JUGE) Le	e 20
Saisie de LA REQUÊTE de [nom du requé présentée devant moi le [date]entendu, a	, et après avoir
, 6	avocat de;
LA COUR ORDONNE la délivrance de la l	ettre rogatoire ci-jointe.
LA COUR ORDONNE EN OUTRE que, s en vertu de la lettre rogatoire, le greffier d fournisse une copie aux parties sur deman	le la cour la délivre au requérant et en
·	Fait par la cour
	Greffier de la cour
Signature [demandeur/pétitionnaire ou son avocat]	Signature [défendeur/intimé ou son avocat]
Nom en lettres moulées [demandeur/pétitionnaire ou son avocat]	Nom en lettres moulées [défendeur/intimé ou son avocat]